



FLASH INFO

SALAIRES 2022

L'accord salaire 2022 est ouvert à la signature :

→ augmentation de la valeur du point de **3,5 %**,

→ à effet au **1er octobre 2022**.

La valeur du point passera de 7.24342 à **7.49694€**.



La **CFDT** acte enfin le dégel de la valeur du point, revendication portée et défendue depuis décembre 2021.

La **CFDT** est consciente que les salariés attendaient une augmentation plus importante.

Pour autant, c'est un premier pas dans l'indispensable revalorisation des rémunérations !

 Dans l'intérêt de tous les salariés de la Sécurité sociale, la **CFDT** signera le 4 octobre, l'accord salaires 2022.

Pour le pouvoir d'achat et une juste rémunération des salariés, la CFDT ne lâche rien !

Le combat continue !



→ Dès le **13 décembre 2022**, date de l'ouverture des négociations salaires 2023, la **CFDT** revendiquera une **nouvelle augmentation collective et pérenne**.

→ Dès **début 2023**, la **CFDT** revendiquera l'ouverture d'une **négociation classification avec un budget à la hauteur des attentes des salariés**.



Retrouvez nous
sur :

